

Compte-rendu de réunion du Conseil Municipal

du 28 avril 2014

L'an deux mille quatorze, le lundi vingt-huit avril, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de PIZAY, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale faite le mardi 22 avril 2014, sous la présidence de Monsieur Marc GRIMAND, Maire.

Etaient présents : Mesdames Brigitte AVOSCAN, Frédérique LIGER, Isabelle LORIZ, Martine POTHIN ;
Messieurs Olivier ANSELME, Charles BOUCHARD, Vincent BRUN, Jean-Louis GAGNEUX, Marc GRIMAND, Jean-Michel JOSSERAND, Bruno LEBLANC, Frédéric LOZANO, Yves SELIGOUR, Pascal VASSEUX (arrivé à 21h00), Chung Tong WONG;

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : **M. Yves SELIGOUR** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30 et après validation, à l'unanimité, du compte-rendu de la séance du 4 avril 2014 donne lecture de l'ordre du jour.

M. le Maire propose l'ajout d'un point à l'ordre du jour, n°12 (local communal – Avenant Ets T. ROCHE) : accepté à l'unanimité.

1. Constitution des commissions communales

Une proposition des différentes commissions est présentée en séance.

Voir tableau en annexe

Le Conseil Municipal décide de reporter la validation du tableau définitif lors de la prochaine séance.

2. Composition du conseil d'administration du CCAS

Après lecture des articles L.123-6 du Code de l'action sociale et des familles (CASF) par M. le Maire, une proposition est faite :

- 4 membres nommés et 4 membres élus, en plus du président.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Voir tableau en annexe

Toutefois, le Conseil Municipal décide de reporter la validation du tableau complet lors de la prochaine séance.

3. Election des représentants titulaire et suppléant au SIEA (Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain)

M. le Maire propose à l'assemblée les représentants suivants :

- Titulaire : M. GRIMAND Marc

- Suppléant : M. GAGNEUX Jean-Louis

Proposition adoptée, à l'unanimité, par le conseil municipal.

4. Election des membres de la commission d'appel d'offres

M. le Maire rappelle que l'article 279 du Code des marchés publics prévoit la nomination de 3 délégués titulaires ainsi que 3 délégués suppléants pour composer cette commission.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, a élu les membres suivants :

- Membres titulaires :

M. BOUCHARD Charles

M. GAGNEUX Jean-Louis

M. WONG Chung Tong

- Membres suppléants :

M. JOSSERAND Jean-Michel

M. LOZANO Frédéric

M. SELIGOUR Yves

5. Election de la CCID (Commission Communale des Impôts Directs)

M. le Maire donne lecture à l'assemblée de l'article 1650 du Code Général des impôts qui prévoit la nomination de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants en plus du Maire ou de son adjoint délégué.

Plusieurs personnes sont proposées :

M. PACHOT Jacques, Mme JOSSERAND Joëlle, M. CHANOZ André, M. FOURMY Gérard, M. RACCURT Alain, Mme CHAPOLARD Sabine, Mme BORREL Michelle, M. BOUCHARD Charles, M. VITTOZ Patrick, Mme LEONELLI Béatrice

Acceptation à l'unanimité par le conseil.

La commission n'étant pas complète, ce point sera remis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

6. Délibération relative aux délégations consenties au Maire par le conseil municipal

M. le Maire donne lecture à l'assemblée des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Il s'agit d'une procédure qui ne sera appliquée qu'en cas de nécessité et donnera lieu à une information immédiate aux conseillers.

Après lecture de ces articles et débat, M. le Maire du fait de la non urgence de ce point propose de le reporter lors de la prochaine séance pour laisser le temps de réflexion.

7. Arrêté de délégation de fonction et de signature aux Adjointes

M. le Maire indique à l'assemblée que l'article L.2122-18 du CGCT donne la possibilité de délégations aux adjoints.

M. le Maire propose les délégations suivantes :

- M. GAGNEUX Jean-Louis : Appel d'offres – Urbanisme – Animation du village – communication – finances – culture – sport, jeunesse & patrimoine

- Mme LORIZ Isabelle : CCAS – scolaire

- M. JOSSERAND Jean-Michel : Sécurité – bâtiments – voirie – environnement – écologie

L'arrêté sera pris lorsque les commissions définitives auront été validées.

8. Indemnités du Maire et des Adjointes

M. le Maire donne lecture du chapitre VII du guide de l'AMF (association des maires de France) et conformément à l'article L.2123-23 du CGCT, il propose de fixer le montant des indemnités de fonction du Maire à 31% de l'indice 1015 (soit 1 178.46 € brut/mois) et celui des adjoints à 8.25 % de l'indice 1015 (soit 313.62 € brut/mois).

Cette proposition est validée à l'unanimité.

9. Date prévisionnelle des réunions du conseil municipal

Dorénavant les conseils municipaux auront lieu le dernier jeudi du mois sauf celui de mai et de décembre 2014.

10. Vote des budgets 2014 : Commune, Eau et Assainissement

Après présentation faite par M. WONG (voir annexe), les 3 budgets (commune – Eau et ASST) pour l'année 2014 sont votés à l'unanimité.

11. Vote des taxes pour 2014

Il est proposé de maintenir les taux appliqués en 2013 soit :

- Taxe d'habitation : 10.31 %

- Taxe foncière (bâti) : 15.50 %

- Taxe foncière (non bâti) : 43.75 %

Validation à l'unanimité.

12. Local communal – Avenant Ets T. ROCHE (lot n°5)

Suite au changement de l'urinoir, M. le Maire indique à l'assemblée qu'il est nécessaire d'établir un avenant au marché.

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché de + 1 789.99 € HT (somme prévue au BP 2014).

Le CM accepte, à l'unanimité, la signature par M. le Maire de l'avenant.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire déclare la séance levée à 21h30

Prochaine réunion du CM : Mardi 27 mai 2014 à 20h30

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	456 178,45	389 227,84
		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 66 950,61
		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)		456 178,45	456 178,45

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	61 445,53	178 672,95
		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	200 954,30	242 412,92
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 158 686,04	(si solde positif)
		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)		421 085,87	421 085,87
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (4)		877 264,32	877 264,32

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	69 718,57	48 294,76
		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 21 423,81
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	69 718,57	69 718,57

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)	26 873,42	39 910,53
		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)	25 356,23	8 800,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 3 519,12
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	52 229,65	52 229,65
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	121 948,22	121 948,22

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	61 477,43	70 245,98
		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 8 768,55	(si excédent)
	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		70 245,98	70 245,98

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)	94 667,35	15 220,80
		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 79 446,55
	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		94 667,35	94 667,35
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		164 913,33	164 913,33

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

COMMISSIONS COMMUNALES 2014-2020

	Adjoint délégué	Membre du CM	Extérieurs
ACTION SOCIALE - C-C-A-S	LORIZ Isabelle	AVOSCAN Brigitte LEBLANC Bruno VASSEUX Pascal	CHAPOLARD Sabine GRIMAND Marie-Claude PANNETIER Jocelyne SANCARAUX Andrée
FINANCES	GRIMAND Marc (Maire)	BRUN Vincent WONG Chung Tong	
SCOLAIRE PARASCOLAIRE ENFANCE - PETITE ENFANCE	LORIZ Isabelle	BRUN Vincent LIGER Frédérique	DA CRUZ Betty GRIMAND Angèle
APPELS D'OFFRES - OUVERTURE DES PLIS - MARCHES PUBLICS	GAGNEUX Jean-Louis	BOUCHARD Charles WONG Chung Tong	
PLU URBANISME	GAGNEUX Jean-Louis	POTHIN Martine VASSEUX Pascal WONG Chung Tong	PACHOT Jacques
SECURITE BÂTIMENTS VOIRIE ENVIRONNEMENT ECOLOGIE	JOSSERAND Jean-Michel	ANSELME Olivier BOUCHARD Charles BRUN Vincent LOZANO Frédéric VASSEUX Pascal	BESSET YOLANDE DERRIAS Claude GALLIEN Sébastien
CULTURE SPORT JEUNESSE PATRIMOINE	GRIMAND Marc (Maire)	LIGER Frédérique POTHIN Martine SELIGOUR Yves	POIRSON Philippe
ANIMATION DU VILLAGE VIE ASSOCIATIVE COMMUNICATION	GAGNEUX Jean-Louis	AVOSCAN Brigitte LEBLANC Bruno LORIZ Isabelle POTHIN Martine	PANNETIER Jocelyne VITTOZ-OUVRIER Valéry